

POLITIQUE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET DE MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL
de l'entreprise _____

Prendre en charge la santé, la sécurité et le mieux-être au travail signifie d'adopter les mesures préventives nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité psychologique des membres de l'entreprise, tout en favorisant leur participation. Cette prise en charge est essentielle parce qu'elle permet d'éliminer, de réduire et de contrôler les risques qui causent les accidents du travail et les maladies professionnelles et mentales.

1 ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

Par le biais de cette politique, _____ (nom de l'entreprise) reconnaît l'importance de la santé, de la sécurité et du mieux-être au travail et leur impact positif sur sa main-d'œuvre. Cette politique s'inscrit dans la stratégie globale de l'entreprise. Elle est un engagement à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire en favorisant une culture de prévention visant l'élimination à la source des risques de lésions professionnelles ainsi que le mieux-être au travail, et ce, grâce à une vigilance constante de la part de tous.

C'est dans la nature humaine d'oublier son bien-être et sa sécurité quand on se sent débordé.

2 OBJECTIFS

Voici ce que la mise en place de cette politique vise :

- ◇ Démystifier la santé, la sécurité et le mieux-être au travail
 - ◇ Accroître la perception de certains risques psychosociaux et physiques
 - ◇ Favoriser la communication entre les ressources humaines de l'entreprise au regard des risques présents et futurs en matière de santé, de sécurité et de mieux-être
 - ◇ Clarifier les rôles et les responsabilités de chacun en matière de santé et mieux-être en milieu de travail
 - ◇ Développer une culture de prévention favorisant la santé, notamment au niveau des quatre sphères d'activité suivantes, reconnues pour avoir un impact significatif sur la santé du personnel :
 - Attitudes et habitudes de vie
 - Équilibre de vie professionnelle et personnelle
 - Environnement de travail favorable à la santé
 - Pratiques de gestion
 - ◇ Susciter l'engagement de tous à collaborer pour rendre le milieu sain et sécuritaire
 - ◇ Autre(s) objectif(s) (spécifique(s) à l'entreprise) :
-

3 DÉFINITIONS

Mieux-être au travail : sentiment général de satisfaction et d'épanouissement dans et par le travail qui dépasse l'absence d'atteinte à la santé. Le mieux-être met l'accent sur la perception personnelle et collective des situations et des contraintes de la sphère professionnelle. Le sens de ces réalités a, pour chacun, des conséquences physiques, psychologiques, émotionnelles et psychosociales et se traduit par un certain niveau d'efficacité pour l'entreprise. (INRS)

Milieu de travail sain et sécuritaire : environnement de travail favorisant le bien-être physique et psychologique et contribuant activement à prévenir les préjudices portés à la santé physique et mentale, par négligence, par insouciance ou de façon délibérée. Un milieu de travail sain et sécuritaire permet un épanouissement au travail, dans un climat de respect, et contribue à prévenir des manifestations aiguës de stress, de violence (qui peut entraîner un préjudice physique, sexuel ou psychologique) ou d'épuisement, ainsi que des atteintes à l'intégrité physique des personnes.

Accident de travail : événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle. (LATMP)

4 PRINCIPES

Les membres de cette entreprise sont au cœur des activités qui permettent son bon fonctionnement, et leur bien-être est une préoccupation réelle. Tous s'engagent à faire de la santé, de la sécurité et du mieux-être des priorités. Pour assurer l'application de cette politique, il est essentiel de s'intéresser aux besoins et préoccupations de tous.

Voici les principes que tous les membres de l'entreprise s'engagent à adopter en matière de santé, sécurité et mieux-être :

Santé et sécurité

- ◇ Faire preuve de proactivité dans l'élimination des risques à la santé, à la sécurité et aux mieux-être dans le milieu de travail
 - ◇ Participer à l'identification des risques dans le milieu de travail et contribuer à leur prévention
 - ◇ Utiliser tous les moyens et connaissances pour se protéger et protéger les autres personnes
 - ◇ Participer aux réunions périodiques et aux discussions sur des enjeux de SST
 - ◇ Adopter une attitude positive et attentive quant aux suggestions rapportées par les membres visant la prévention des accidents et le mieux-être des personnes
 - ◇ Résoudre les enjeux SST au fur et à mesure qu'ils apparaissent
 - ◇ Former/éduquer/accompagner les nouveaux membres quant aux procédures sécuritaires en place et continuer de former les membres sur les dangers en agriculture
 - ◇ Sensibiliser aux bienfaits du respect des procédures et des règles de santé et de sécurité
 - ◇ Effectuer une enquête et une analyse à la suite de tout accident ou quasi-accident et en informer toutes les personnes dans l'entreprise pour mieux les comprendre et les éviter
 - ◇ Autre(s) (spécifique(s) à l'entreprise) :
-

Mieux-être

- ◇ Favoriser une gestion du temps et de saines habitudes de travail
 - ◇ Faire preuve de respect dans les rétroactions
 - ◇ Favoriser la conciliation travail-vie personnelle
 - ◇ Soutenir les personnes qui éprouvent du stress ou de la détresse et les diriger vers des ressources d'aide appropriées
 - ◇ Être accessible et attentif aux inquiétudes soulevées par les autres personnes dans l'entreprise;
 - ◇ Gérer efficacement les conflits
 - ◇ Encourager la participation de tous aux activités favorisant l'esprit d'équipe
 - ◇ Faire preuve de respect en toutes circonstances
 - ◇ Souligner les initiatives en matière de mieux-être des membres de l'entreprise
 - ◇ Créer un milieu de travail exempt de violence physique et psychologique
 - ◇ Autre(s) (spécifique(s) à l'entreprise) :
-

5 PORTÉE

La présente politique s'applique en tout temps et à toutes les personnes au sein de l'entreprise (incluant les personnes présentes sur une base temporaire).

6 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Responsable de l'entreprise (propriétaire/dirigeant)

- ◇ Adopter officiellement la présente politique
- ◇ Communiquer la présente politique à toutes les personnes dans l'entreprise et s'assurer de son respect et de son application
- ◇ Faire de la santé, de la sécurité et du mieux-être au travail des priorités de l'entreprise dans une stratégie globale de gestion
- ◇ S'engager à prendre tous les moyens nécessaires pour assurer la santé, la sécurité et le mieux-être au travail des personnes dans l'entreprise
- ◇ Encourager les saines habitudes de vie et de travail
- ◇ Être attentif aux problèmes soulevés dans l'entreprise en matière de santé, de sécurité et de mieux-être et mettre en place des solutions
- ◇ Fournir au personnel des services de soutien, de formation, d'information et de conseils favorisant la santé, la sécurité et le mieux-être au travail
- ◇ S'assurer que les équipements et aménagements permettent d'assurer la santé et la sécurité de toutes les personnes
- ◇ Réviser au besoin la présente politique, en portant attention aux besoins exprimés par les personnes qui évoluent dans l'entreprise.

Ressources humaines de l'entreprise (travailleur(euse), stagiaire, bénévole)

- ◇ Prendre connaissance de la présente politique et l'appliquer au quotidien
- ◇ Agir de façon à protéger sa santé, sa sécurité et son mieux-être ainsi que ceux des autres, et ce, par tous les moyens possibles
- ◇ Adopter des comportements sains et sécuritaires en tout temps
- ◇ Contribuer significativement à un climat de travail sain et sécuritaire
- ◇ Participer à l'identification des risques à la santé, la sécurité et au mieux-être et proposer des solutions et améliorations
- ◇ Utiliser les équipements mis à disposition pour assurer la santé et la sécurité de tous
- ◇ Participer aux activités favorisant la santé, la sécurité et le mieux-être dans le milieu de travail
- ◇ Communiquer tout besoin pouvant favoriser la santé, la sécurité et le mieux-être au travail

7 ADOPTION DE LA POLITIQUE

La présente politique est officiellement adoptée le : _____

8 RESSOURCES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET MIEUX-ÊTRE

Pour prévenir et agir en santé, sécurité et mieux-être, plusieurs ressources sont disponibles. Visitez le santeseurite.upa.qc.ca pour trouver une liste de ressources, d'outils et d'intervenants en prévention.

Approuvée par :	Date :	Révisée le :
-----------------	--------	--------------